

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 juillet 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 21 juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	13

Nombre de voix pour :	} selon détail ci-dessous
Nombre de voix contre :	
Nombre d'abstentions :	

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Cécile LAPEYRE, Amélie MARRIQ, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES

Absents excusés/pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

Objet : Désignation de représentants élus au sein du Comité Technique et du CHSCT

L'article 32 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit la création d'un Comité Technique dans les collectivités employant au moins 50 agents. La commune du Dévoluy comptait au 1^{er} janvier 2018, 51 agents, un comité technique a donc été constitué suite aux élections professionnelles de la Fonction Publique Territoriale du 6 décembre 2018 ayant conduit à élections des représentants du personnel dans les instances de dialogue social.

Vu délibération n° du 24 mai 2018 fixant le nombre des délégués au comité technique à 4 titulaires et 4 suppléants.

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant les représentants des collectivités relevant du comité technique 8 élus doivent être désignés en tant que représentants de la collectivité pour siéger au sein du comité technique placé auprès de la commune du Dévoluy :

Considérant les démissions survenues au sein du conseil municipal,

Considérant les élections complémentaires du 03 juillet 2022 au cours desquelles 9 conseillers municipaux ont été élus,

Candidats déclarés :

- Titulaires : Alain MANIVEL, Alain LAURENS, Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Cécile LAPEYRE
- Suppléants : Jacqueline PUGET, Marie-Jo CAYOL, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES

Il est procédé à l'élection à bulletin secret des représentants titulaires de la commune du Dévoluy au sein du Comité Technique et du CHSCT :

Il est procédé au vote à main levée des représentants suppléants de la commune du Dévoluy au sein du Comité Technique et du CHSCT :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ABROGE** la délibération n°2020-038 du 03 juillet 2020
- **ELIT** entant que représentants titulaires au sein du Comité Technique et du CHSCT au scrutin secret et à la majorité absolue.
 - Nombre de bulletin dans l'urne : 13
 - Alain MANIVEL obtient 09 voix
 - Alexandra BUTEL obtient 09 voix
 - Alain LAURENS obtient 09 voix
 - Jean-Louis SERRES obtient 12 voix
 - Cécile LAPEYRE obtient 4 voix
 - Marie-Jo CAYOL obtient 01 voix
 - Jean-Marie PRAYER obtient 01 voix
 - Jean LAPEYRE obtient 01 voix

Sont désignés comme représentants titulaires au sein du Comité Technique et du CHSCT :
Alain MANIVEL, Alain LAURENS, Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES

- **ELIT** entant que représentants suppléants au sein du Comité Technique et du CHSCT au scrutin à main levée avec 2 abstentions :
 - Jacqueline PUGET
 - Marie-Jo CAYOL
 - Stéphane PATRAS
 - Jean LAPEYRE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 26.07.2022
Publié le : 26.07.2022
Affiché le : 26.07.2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

M. P. Rogou
Marie-Paule ROGOU

